



AGENCE NIORT MENDES FRANCE
 RUE GUTENBERG
 79000 NIORT
 Tél : 05 49 05 30 70 (coût d'un appel local)

SARL IMIPIERRE
 7 RUE DE LA CROIX MARTINEAU
 79160 BECELEUF

Vos références

N° client / identifiant internet : 41201848
 N° souscripteur : 05320199P
 N° contrat : 053201990008

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE
 POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME
 GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE**

Atteste que SARL IMIPIERRE - n° SIRET : 79177227000017 - 7 RUE DE LA CROIX MARTINEAU 79160 BECELEUF est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE N° 053201990008 à effet du **01/12/2018**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2020** et le **31/12/2020**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

MONTANTS DE GARANTIE	GARANTIES
MÉTIER PEINTRE	RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE
- Peinture	
Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.	

GCA4000001CTS053201990008
 PRCDE1-01 21.11.2019 17/11/2019 053201990008

590616 7953 250 5/ 13 4 5

RECUPERER EN 10 JOURS

RECUPERER EN 10 JOURS



Souscripteur n° : 05320199P

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,
- nettoyage, sablage, grenaillage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.

Au-delà de ce métier vous déclarez réaliser la ou les activité(s) de :

CALFEUTREMENT, PROTECTION, IMPERMEABILITE ET ETANCHEITE DES FACADES

- Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades :
- Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.
- Cette activité comprend les travaux de :
 - étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
 - calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
 - d'isolation thermique par l'extérieur.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 1.500.000 € par sinistre
DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS	
	20% du coût total de la construction sans pouvoir excéder 76.500 € par sinistre

GCA4000001CTS1053201990008

053201990008

17/11/2019

21.11.2019

PRCDE1-03



Souscripteur n° : 05320199P

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 page(s).

Fait à NIORT, le 17 novembre 2019

Pour la Caisse Locale, par délégation :
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



590616 7955 250 6/ 13 4 5

GCA4000001CT S 053201990008

053201990008

17/11/2019

21.11.2019

PRCDE1-03